



Canada Lands Company  
Société immobilière du Canada

**DDP n ° CNT-2022P05**

**SERVICES D'ENTRETIEN INTÉRIEUR/EXTÉRIEUR ET DE CONCIERGERIE POUR LA TOUR CN**

**Addendum 5.0 - Publié le 02 septembre 2022**

**3.9 Proposant retenu** est supprimé du document de la DDP et remplacé par ce qui suit:

### « 3.9 Proposant retenu

Après avoir vérifié les références avec succès, la Société informera le Proposant retenu de sa position comme Proposant retenu et l'invitera à amorcer les discussions en vue de finaliser les conditions de l'Accord joint à l'Annexe « Modèle d'accord ». La Société s'attend à ce que l'Accord soit signé substantiellement dans la forme dans laquelle il figure dans la présente DDP.

La Société pourra en tout temps exercer ses droits conformément à la section 2.25 (Droits réservés [en ce qui concerne le Proposant retenu]) et à la section 3.4.14 (*Acceptation du Formulaire d'accord*).

Pour plus de certitude, la Société ne s'engage nullement envers le Proposant retenu à l'effet que l'Accord sera exécuté. Le Proposant retenu reconnaît que le fait d'entamer des discussions n'oblige nullement la Société à signer l'Accord.»